

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LymphoTrack® Dx Assays - MiSeq™

Catalog Number	Description
91210009	LymphoTrack Dx <i>IGH</i> FR1 Assay Kit A - MiSeq
91210039	LymphoTrack Dx <i>IGH</i> FR1 Assay Panel - MiSeq
91210059	LymphoTrack Dx <i>IGHV</i> Leader Somatic Hypermutation Assay Kit A - MiSeq
91210069	LymphoTrack Dx <i>IGHV</i> Leader Somatic Hypermutation Assay Panel - MiSeq
91210089	LymphoTrack Dx <i>IGH</i> FR2 Assay Kit A - MiSeq
91210099	LymphoTrack Dx <i>IGH</i> FR2 Assay Panel - MiSeq
91210109	LymphoTrack Dx <i>IGH</i> FR3 Assay Kit A - MiSeq
91210119	LymphoTrack Dx <i>IGH</i> FR3 Assay Panel - MiSeq
91210129	LymphoTrack Dx <i>IGH</i> FR1/2/3 Assay Kit A - MiSeq
91210139	LymphoTrack Dx <i>IGH</i> FR1/2/3 Assay Panel - MiSeq
91220009	LymphoTrackDx <i>IGK</i> Assay Kit A - MiSeq
91220019	LymphoTrack Dx <i>IGK</i> Assay Panel - MiSeq
92250009	LymphoTrack Dx <i>TRB</i> Assay Kit A - MiSeq
92250019	LymphoTrack Dx <i>TRB</i> Assay Panel - MiSeq
92270009	LymphoTrack Dx <i>TRG</i> Assay Panel - MiSeq
92270019	LymphoTrack Dx <i>TRG</i> Assay Kit A - MiSeq

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit	Nom de produit	Synonymes
40880008	IGH SHM Positive Control DNA	Aucun(e)
40880009	IGH Positive Control	Aucun(e)
40880018	IGK Positive	Aucun(e)
40880058	TRB Positive Control	Aucun(e)
40920018	NGS Negative Control	Aucun(e)
42270019	TRG POS (+) Control	Aucun(e)

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif de dosage
 Utilisations déconseillées À usage professionnel uniquement recomendado

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Importateur</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Distributeur</u>
Invivoscribe Technologies Zeppelinstrasse 1 85399 Hallbergmoos Germany Phone: +49 89 904 299 800	Invivoscribe, Inc. 10222 Barnes Canyon Rd Bldg. 1 San Diego, CA 92121 Phone: +1 858-224-6600	Invivoscribe Technologies, SARL c/o Ficorec Domiciliation Services 132, Boulevard Michelet Hall Nord – 5ème étage 13008 Marseille FRANCE Tel: +33 (0)4 42 01 78 10

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@invivoscribe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +49 89 904 299 800 (M-F 8:00 – 16:30 CET)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Reglamento (CE) N° 1272/2008

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

Non classé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Toxicité pour le milieu aquatique Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants__

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).
Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures**

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations Voir la section 13 pour plus d'informations
--------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.
Classe d'entreposage (TRGS 510)	LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.
--------------------------------	---

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition	Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.
----------------------	---

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs	Aucune information disponible
Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public	Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Douches Rince-oeils Systèmes de ventilation.
----------------------	--

Équipement de protection individuelle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. (EN ISO 6529).
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	
État physique	Líquido
Couleur	Incoloro
Odeur	Inodoro
Seuil olfactif	No hay información disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Point d'éclair		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
pH		Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité		Aucune donnée disponible
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité relative		Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente		Aucune donnée disponible
Densité de liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur		Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules		
Granulométrie		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Propriétés perturbatrices endocriniennes

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes	
Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.
11.2.2. Autres informations	
Autres effets néfastes	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écotoxicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue	Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Aucune information disponible.
-------------------------------------	--------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Aucune information disponible.
------------------------	--------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.
-----------------------------	--------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB	Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.
-------------------------------	--

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.
---	---

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Aucune information disponible.
-------------------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG		Non réglementé
14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement Sans objet	Sans objet
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7	Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible
RID		Non réglementé
14.1	Numéro ONU	Non réglementé
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement Sans objet	Sans objet
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales	Aucun(e)
ADR		Non réglementé
14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement Sans objet	Sans objet
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales	Aucun(e)
IATA		Non réglementé
14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet
14.5	Dangers pour l'environnement Sans objet	Sans objet
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales	Aucun(e)
	Remarque:	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Réglementations nationales**Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) non dangereux pour l'eau (nwg)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Légende**

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Techo	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
SCBA	Appareil respiratoire autonome		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	D'après les données d'essai
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

RUBRIQUE 16: Autres informations

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Classification SGH, Japon
 Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Date d'émission	27-avr.-2023
Date de révision	27-avr.-2023
Remarque sur la révision	Commercialisation initiale.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit	Nom du produit	Synonymes
21210009CE	IGH FR1 MiSeq 01	Aucun(e)
21210019CE	IGH FR1 MiSeq 02	Aucun(e)
21210029CE	IGH FR1 MiSeq 03	Aucun(e)
21210039CE	IGH FR1 MiSeq 04	Aucun(e)
21210049CE	IGH FR1 MiSeq 05	Aucun(e)
21210059CE	IGH FR1 MiSeq 06	Aucun(e)
21210069CE	IGH FR1 MiSeq 07	Aucun(e)
21210079CE	IGH FR1 MiSeq 08	Aucun(e)
21210089CE	IGH FR1 MiSeq 09	Aucun(e)
21210099CE	IGH FR1 MiSeq 10	Aucun(e)
21210109CE	IGH FR1 MiSeq 11	Aucun(e)
21210119CE	IGH FR1 MiSeq 12	Aucun(e)
21210129CE	IGH FR1 MiSeq 13	Aucun(e)
21210139CE	IGH FR1 MiSeq 14	Aucun(e)
21210149CE	IGH FR1 MiSeq 15	Aucun(e)
21210159CE	IGH FR1 MiSeq 16	Aucun(e)
21210169CE	IGH FR1 MiSeq 18	Aucun(e)
21210179CE	IGH FR1 MiSeq 19	Aucun(e)
21210189CE	IGH FR1 MiSeq 20	Aucun(e)
21210199CE	IGH FR1 MiSeq 21	Aucun(e)
21210209CE	IGH FR1 MiSeq 22	Aucun(e)
21210219CE	IGH FR1 MiSeq 23	Aucun(e)
21210229CE	IGH FR1 MiSeq 25	Aucun(e)
21210239CE	IGH FR1 MiSeq 27	Aucun(e)
21210249CE	IGH Leader MiSeq 01	Aucun(e)
21210259CE	IGH Leader MiSeq 02	Aucun(e)
21210269CE	IGH Leader MiSeq 03	Aucun(e)
21210279CE	IGH Leader MiSeq 04	Aucun(e)
21210289CE	IGH Leader MiSeq 05	Aucun(e)
21210299CE	IGH Leader MiSeq 06	Aucun(e)
21210309CE	IGH Leader MiSeq 07	Aucun(e)
21210319CE	IGH Leader MiSeq 08	Aucun(e)
21210329CE	IGH Leader MiSeq 09	Aucun(e)
21210339CE	IGH Leader MiSeq 10	Aucun(e)
21210349CE	IGH Leader MiSeq 11	Aucun(e)
21210359CE	IGH Leader MiSeq 12	Aucun(e)
21210369CE	IGH Leader MiSeq 13	Aucun(e)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

21210379CE	IGH Leader MiSeq 14	Aucun(e)
21210389CE	IGH Leader MiSeq 15	Aucun(e)
21210399CE	IGH Leader MiSeq 16	Aucun(e)
21210409CE	IGH Leader MiSeq 18	Aucun(e)
21210419CE	IGH Leader MiSeq 19	Aucun(e)
21210429CE	IGH Leader MiSeq 20	Aucun(e)
21210439CE	IGH Leader MiSeq 21	Aucun(e)
21210449CE	IGH Leader MiSeq 22	Aucun(e)
21210459CE	IGH Leader MiSeq 23	Aucun(e)
21210469CE	IGH Leader MiSeq 25	Aucun(e)
21210479CE	IGH Leader MiSeq 27	Aucun(e)
21210489CE	IGH FR2 MiSeq 01	Aucun(e)
21210499CE	IGH FR2 MiSeq 02	Aucun(e)
21210509CE	IGH FR2 MiSeq 03	Aucun(e)
21210519CE	IGH FR2 MiSeq 04	Aucun(e)
21210529CE	IGH FR2 MiSeq 05	Aucun(e)
21210539CE	IGH FR2 MiSeq 06	Aucun(e)
21210549CE	IGH FR2 MiSeq 07	Aucun(e)
21210559CE	IGH FR2 MiSeq 08	Aucun(e)
21210569CE	IGH FR2 MiSeq 09	Aucun(e)
21210579CE	IGH FR2 MiSeq 10	Aucun(e)
21210589CE	IGH FR2 MiSeq 11	Aucun(e)
21210599CE	IGH FR2 MiSeq 12	Aucun(e)
21210609CE	IGH FR2 MiSeq 13	Aucun(e)
21210619CE	IGH FR2 MiSeq 14	Aucun(e)
21210629CE	IGH FR2 MiSeq 15	Aucun(e)
21210639CE	IGH FR2 MiSeq 16	Aucun(e)
21210649CE	IGH FR2 MiSeq 18	Aucun(e)
21210659CE	IGH FR2 MiSeq 19	Aucun(e)
21210669CE	IGH FR2 MiSeq 20	Aucun(e)
21210679CE	IGH FR2 MiSeq 21	Aucun(e)
21210689CE	IGH FR2 MiSeq 22	Aucun(e)
21210699CE	IGH FR2 MiSeq 23	Aucun(e)
21210709CE	IGH FR2 MiSeq 25	Aucun(e)
21210719CE	IGH FR2 MiSeq 27	Aucun(e)
21210729CE	IGH FR3 MiSeq 01	Aucun(e)
21210739CE	IGH FR3 MiSeq 02	Aucun(e)
21210749CE	IGH FR3 MiSeq 03	Aucun(e)
21210759CE	IGH FR3 MiSeq 04	Aucun(e)
21210769CE	IGH FR3 MiSeq 05	Aucun(e)
21210779CE	IGH FR3 MiSeq 06	Aucun(e)
21210789CE	IGH FR3 MiSeq 07	Aucun(e)
21210799CE	IGH FR3 MiSeq 08	Aucun(e)
21210809CE	IGH FR3 MiSeq 09	Aucun(e)
21210819CE	IGH FR3 MiSeq 10	Aucun(e)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

21210829CE	IGH FR3 MiSeq 11	Aucun(e)
21210839CE	IGH FR3 MiSeq 12	Aucun(e)
21210849CE	IGH FR3 MiSeq 13	Aucun(e)
21210859CE	IGH FR3 MiSeq 14	Aucun(e)
21210869CE	IGH FR3 MiSeq 15	Aucun(e)
21210879CE	IGH FR3 MiSeq 16	Aucun(e)
21210889CE	IGH FR3 MiSeq 18	Aucun(e)
21210899CE	IGH FR3 MiSeq 19	Aucun(e)
21210909CE	IGH FR3 MiSeq 20	Aucun(e)
21210919CE	IGH FR3 MiSeq 21	Aucun(e)
21210929CE	IGH FR3 MiSeq 22	Aucun(e)
21210939CE	IGH FR3 MiSeq 23	Aucun(e)
21210949CE	IGH FR3 MiSeq 25	Aucun(e)
21210959CE	IGH FR3 MiSeq 27	Aucun(e)
21220009CE	IGK MiSeq 01	Aucun(e)
21220019CE	IGK MiSeq 02	Aucun(e)
21220029CE	IGK MiSeq 03	Aucun(e)
21220039CE	IGK MiSeq 04	Aucun(e)
21220049CE	IGK MiSeq 05	Aucun(e)
21220059CE	IGK MiSeq 06	Aucun(e)
21220069CE	IGK MiSeq 07	Aucun(e)
21220079CE	IGK MiSeq 08	Aucun(e)
21220089CE	IGK MiSeq 09	Aucun(e)
21220099CE	IGK MiSeq 10	Aucun(e)
21220109CE	IGK MiSeq 11	Aucun(e)
21220119CE	IGK MiSeq 12	Aucun(e)
21220129CE	IGK MiSeq 13	Aucun(e)
21220139CE	IGK MiSeq 14	Aucun(e)
21220149CE	IGK MiSeq 15	Aucun(e)
21220159CE	IGK MiSeq 16	Aucun(e)
21220169CE	IGK MiSeq 18	Aucun(e)
21220179CE	IGK MiSeq 19	Aucun(e)
21220189CE	IGK MiSeq 20	Aucun(e)
21220199CE	IGK MiSeq 21	Aucun(e)
21220209CE	IGK MiSeq 22	Aucun(e)
21220219CE	IGK MiSeq 23	Aucun(e)
21220229CE	IGK MiSeq 25	Aucun(e)
21220239CE	IGK MiSeq 27	Aucun(e)
22250009CE	TRB MiSeq 01	Aucun(e)
22250019CE	TRB MiSeq 02	Aucun(e)
22250029CE	TRB MiSeq 03	Aucun(e)
22250039CE	TRB MiSeq 04	Aucun(e)
22250049CE	TRB MiSeq 05	Aucun(e)
22250059CE	TRB MiSeq 06	Aucun(e)
22250069CE	TRB MiSeq 07	Aucun(e)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

22250079CE	TRB MiSeq 08	Aucun(e)
22250089CE	TRB MiSeq 09	Aucun(e)
22250099CE	TRB MiSeq 10	Aucun(e)
22250109CE	TRB MiSeq 11	Aucun(e)
22250119CE	TRB MiSeq 12	Aucun(e)
22250129CE	TRB MiSeq 13	Aucun(e)
22250139CE	TRB MiSeq 14	Aucun(e)
22250149CE	TRB MiSeq 15	Aucun(e)
22250159CE	TRB MiSeq 16	Aucun(e)
22250169CE	TRB MiSeq 18	Aucun(e)
22250179CE	TRB MiSeq 19	Aucun(e)
22250189CE	TRB MiSeq 20	Aucun(e)
22250199CE	TRB MiSeq 21	Aucun(e)
22250209CE	TRB MiSeq 22	Aucun(e)
22250219CE	TRB MiSeq 23	Aucun(e)
22250229CE	TRB MiSeq 25	Aucun(e)
22250239CE	TRB MiSeq 27	Aucun(e)
22270019CE	TRG MiSeq 01	Aucun(e)
22270029CE	TRG MiSeq 02	Aucun(e)
22270039CE	TRG MiSeq 03	Aucun(e)
22270049CE	TRG MiSeq 04	Aucun(e)
22270059CE	TRG MiSeq 05	Aucun(e)
22270069CE	TRG MiSeq 06	Aucun(e)
22270079CE	TRG MiSeq 07	Aucun(e)
22270089CE	TRG MiSeq 08	Aucun(e)
22270099CE	TRG MiSeq 09	Aucun(e)
22270109CE	TRG MiSeq 10	Aucun(e)
22270119CE	TRG MiSeq 11	Aucun(e)
22270129CE	TRG MiSeq 12	Aucun(e)
22270139CE	TRG MiSeq 13	Aucun(e)
22270149CE	TRG MiSeq 14	Aucun(e)
22270159CE	TRG MiSeq 15	Aucun(e)
22270169CE	TRG MiSeq 16	Aucun(e)
22270189CE	TRG MiSeq 18	Aucun(e)
22270199CE	TRG MiSeq 19	Aucun(e)
22270209CE	TRG MiSeq 20	Aucun(e)
22270219CE	TRG MiSeq 21	Aucun(e)
22270229CE	TRG MiSeq 22	Aucun(e)
22270239CE	TRG MiSeq 23	Aucun(e)
22270259CE	TRG MiSeq 25	Aucun(e)
22270279CE	TRG MiSeq 27	Aucun(e)

Substance pure/mélange

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Utilisation recommandée Réactif de dosage
Utilisations déconseillées À usage professionnel uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Importateur**

Invivoscribe Technologies
Zeppelinstrasse 1
85399 Hallbergmoos
Germany
Phone: +49 89 904 299 800

Fournisseur

Invivoscribe, Inc.
10222 Barnes Canyon Rd
Bldg. 1
San Diego, CA 92121
Phone: +1 858-224-6600

Distributeur

Invivoscribe Technologies, SARL
c/o Ficorec Domiciliation Services
132, Boulevard Michelet
Hall Nord – 5ème étage
13008 Marseille
FRANCE
Tel: +33 (0)4 42 01 78 10

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@invivoscribe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +49 89 904 299 800 (M-F 8:00 – 16:30 CET)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage**Mentions de danger**

Non classé.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Diméthylsulfoxyde 67-68-5	1-5	Aucune donnée disponible	200-664-3	[C]	-	-	-
------------------------------	-----	-----------------------------	-----------	-----	---	---	---

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	28300	40000	5.3353	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun(e) connu(e).
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucune information disponible.
--	--------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection
spéciaux et précautions pour
les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles
Pour les secouristes

Mettre en place une ventilation adaptée.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection
de l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers
secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations Voir la section 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la
manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Remarques générales en
matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe d'entreposage (TRGS
510)

LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	-	TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m ³ H*	-	-	-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	-	-	TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 320 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 500 mg/m ³ A*	TWA: 50 ppm iho*
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	-	TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m ³ Peak: 100 ppm Peak: 320 mg/m ³ *	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	-	-	-	-	O* TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 500 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	-	-	-	TWA: 160 mg/m ³ TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm STEL: 320 mg/m ³ K*	-
Nom chimique	Suède		Suisse	Royaume-Uni	
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	NGV: 50 ppm NGV: 150 mg/m ³ Vägledande KGV: 150 ppm Vägledande KGV: 500 mg/m ³ H*		TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 320 mg/m ³ H*	-	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	-	200 mg/kg bw/day [4] [6]	484 mg/m ³ [4] [6] 265 mg/m ³ [5] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.
 [6] À long terme.
 [7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	60 mg/kg bw/day [4] [6]	-	120 mg/m ³ [4] [6] 47 mg/m ³ [5] [6]

Notes

- [4] Effets systémiques sur la santé.
 [5] Effets localisés sur la santé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- [6] À long terme.
[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	17 mg/L	-	1.7 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	13.4 mg/kg sediment dw	-	11 mg/L	3.02 mg/kg soil dw	0.7 g/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. (EN ISO 6529).

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide transparent
État physique	Liquide
Couleur	Incolore au jaune clair, Pale rose
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode**

Point de fusion / point de congélation

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun(e) connu(e).

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Diméthylsulfoxyde	= 28300 mg/kg (Rat)	= 40000 mg/kg (Rat)	> 5.33 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue	Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	-	LC50: =34000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 33 - 37g/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >40g/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =41.7g/L (96h, Cyprinus carpio)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Diméthylsulfoxyde	-1.35

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG	non réglementé
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.4	Groupe d'emballage	non applicable
14.5	Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7	Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID		non réglementé
14.1	Numéro ONU	non réglementé
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	non applicable
14.5	Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR		non réglementé
14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	non applicable
14.5	Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA		non réglementé
14.1	Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	non applicable
14.5	Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Dispositions spéciales	Aucun(e)
	Remarque :	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	RG 84

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) non dangereux pour l'eau (nwg)

Union européenne

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Diméthylsulfoxyde - 67-68-5	75.	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

ATE: Estimation de la toxicité aiguë
 SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
 PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
 vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
SCBA	Appareil respiratoire autonome		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	D'après les données d'essai
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul

RUBRIQUE 16: Autres informations

STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Classification SGH, Japon
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 27-avr.-2023
Date de révision 27-avr.-2023
Remarque sur la révision Commercialisation initiale.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité